

La salmonellose

La salmonellose est une maladie grave et souvent mortelle pour de nombreux animaux (tous les animaux d'élevage, de compagnie, de très nombreux animaux sauvages, des oiseaux, des insectes ...) qui peut être contagieuse aux humains.

Les bactéries responsables sont les salmonelles. On les trouve dans l'intestin, les déjections et l'environnement. L'infection se fait par la bouche, par le biais de la nourriture ou de l'eau souillée. Attention ! En plus des malades, il y a des "porteurs sains" qui ont des salmonelles dans leur intestin sans conséquence pour eux, mais qui sont quand même contagieux.

Quand la suspecter ?

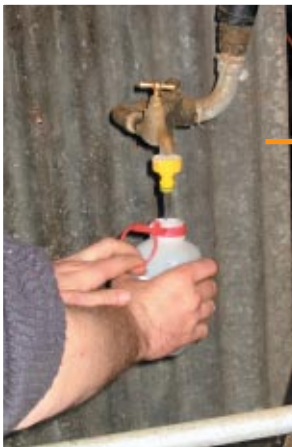
■ Chaque fois qu'il y a de la diarrhée avec de la fièvre ou un avortement

Que faire ?

- 1] Isoler les malades en priorité, ils sont très contagieux (plusieurs milliards de salmonelles par gramme de diarrhée, d'eaux foetales ou d'avorton).
- 2] Faire appel au vétérinaire pour un traitement énergique et pour les analyses qui sont indispensables au diagnostic.
- 3] Ne pas mettre le lait des malades dans le tank, c'est interdit. Prévenir sa laiterie si le lait est utilisé en cru (il peut contenir des salmonelles qui, dans ce cas là, devront être détruites par la pasteurisation).
- 4] Limiter les contacts (même indirects, par exemple par les vêtements et le matériel) entre les bêtes malades et les personnes âgées ou les enfants. Ils sont plus sensibles.

Et pour l'empêcher ?

■ Il y a un vaccin, mais il n'est efficace que contre une partie des salmonelles. Il reste à insister sur l'hygiène. Comme les salmonelles vivent dans l'intestin, il faut limiter le plus possible les contacts entre les déjections et l'eau ou la nourriture des animaux (y compris les contacts indirects, par l'intermédiaire du matériel, des roues du tracteur, etc.). Beaucoup de possibilités de contacts existent. Il faut donc bien observer ce qui se passe dans la ferme. Respecter également un délai de 2 mois entre l'épandage du fumier ou du lisier et le pâturage.



Des analyses régulières permettent de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée aux animaux et utilisée pour le lavage du matériel de traite.

*Jean-Luc SIMON
Docteur Vétérinaire
FRGDS Rhône-Alpes*